



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT
DE 4 390 000 € AUPRES DU CREDIT
AGRICOLE D'ILE DE FRANCE**

**DÉCISION N° AU-18-127
EN DATE DU 07 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4944 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire un prêt de 4 390 000€ pour son besoin de financement de la section d'investissement ;

VU la proposition du Crédit Agricole d'Ile-de-France dont le siège social est 26 quai de la Rapée, 75012 Paris ;

D É C I D E

DE CONTRACTER, un prêt de 4 390 000€, destiné au financement de la section d'investissement, auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 12 ans maximum pour la phase d'amortissement avec une date ultime de consolidation au 30/04/2019 ;

Index :

- Euribor 1 ou 3 mois + marge de 0,31% (pendant la phase de mobilisation)
- EURIBOR 3, 6 ou 12 mois + marge de 0,31% (pendant la phase de consolidation)

Périodicité : trimestrielle, semestrielle ou annuelle ;

Amortissement du capital : linéaire ;

Changement d'index : possible à chaque date d'échéance, sans frais ;

Passage en taux fixe : possible à chaque date d'échéance selon le barème de l'établissement bancaire en vigueur ;

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans indemnité en taux variable ;

Frais de dossier : 0,05% du montant mis à disposition ;

DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

DE SIGNER, à cet effet, la convention de prêt de 4 390 000€ avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Pour extrait conforme,
Conseiller municipal délégué
dans les fonctions relatives aux
finances locales et à la
performance de l'action
publique,

Signé

Pierre CHARDON